

DIRECTIVES DE L'ÉLEVAGE

Pour faciliter l'élevage des RP avec le pédigrée de la ČMKU hors de CZ, le comité du "Club d'amis des chiens ratiers de Prague" (CACRP) a décidé dans sa séance du 8 novembre 2006 les conditions suivantes.

Achat du chiot, enregistrement et inscription dans le "Club d'amis des chiens ratiers de Prague"

- L'intéressé se procure un chiot de pure race muni du Certificat d'origine (pédigrée) établi par la Českomoravská kynologická únie (ČMKU).
- L'intéressé doit se faire connaître à la personne de contacte en CZ
- Qu'il devienne membre du "Club d'amis des chiens ratiers de Prague" et du paiement des cotisations de 40€ ainsi que de la somme de 15€ (frais d'envoi postal pour l'étranger)
- Il recevra les premières informations, ainsi que des formulaires nécessaires pour la sélection d'élevage.

Création d'un affixe d'élevage international

- L'intéressé doit être en possession d'un affixe international d'élevage selon le pays de sa résidence principale par intermédiaire de la fédération canine locale affilié à la FCI.

La sélection d'élevage

- Dès l'âge de 12 mois des géniteurs, l'intéressé prendra contact avec son vétérinaire et celui ci procèdera à l'examen du sujet selon le procès-verbal de la sélection («Feuille de sélection») attesté par club et devra mentionner si le chien a ou n'a pas les défauts éliminatoires selon son standard.
- L'original de la «Feuille de sélection» dûment remplie par le vétérinaire reste en possession du propriétaire du chien. La copie munie de tampon et signature originale du vétérinaire, copie du pédigrée et la photographie du chien de profil (le corps en entier) seront envoyés à la personne de contacte en CZ, voir au conseiller principal d'élevage. C'est la commission de la sélection qui se détermine au moment de sa réunion sur l'aptitude d'élevage en examinant le document reçu.
- Lors de la séance de comité du Club des amis du chiens Ratier de Prague du 13.02.2010, il a été décidé que tous les chiens, même ceux qui sont hors de la République Tchèque, sont obligés (à part la sélection d'élevage chez vétérinaire) de se présenter au moins à une exposition FCI pour recevoir la mention « apte d'élevage. »(chovny/chovna)
- Si le chien/chienne a obtenue la mention « apte d'élevage » il est encore nécessaire de s'assurer de l'enregistrement de son aptitude à l'élevage dans le livre d'origines et obtenir un numéro complémentaire, qui sera appendu au n° du registre sur le pédigrée. (N.Reg.PK/ 1111/22/33) C'est le conseiller principal d'élevage qui assure l'exactitude d'enregistrement.

La saillie

- Dès l'âge de 15 mois la chienne qui a obtenu l'autorisation d'élevage selon les résultats de la sélection, l'éleveur demandera les formulaires nécessaires pour l'enregistrement de la saillie. («Avis de saillie») Il obtiendra aussi des autres formulaires nécessaires pour le bon déroulement de l'élevage et l'enregistrement correct des chiots. («Formulaire pour obtention du n° d'inscription des chiots dans le Livre d'Origine Tchèque» ainsi que «La feuille pour le contrôle d'élevage»)

- Il peut procéder à la saillie de sa chienne, mais bien entendu qu'avec un mâle lui même sélectionné.

L'élevage- naissance des chiots

- La naissance des chiots sera immédiatement signalée à la personne de contact en CZ
- De l'âge de 2 voir 3 semaines des chiots, l'éleveur envoie le «Formulaire pour obtention du n° d'inscription des chiots dans le **LOT**»
- De l'âge de 6 semaines des chiots, l'éleveur prendra contact avec son vétérinaire et celui ci procèdera au marquage des chiots (tatouage au micro chip) et les contrôlera.. Le vétérinaire rempli «Le procès-verbal du contrôle d'élevage». L'original du «Procès-verbal du contrôle d'élevage» dûment rempli reste en possession du propriétaire du chien et la copie munie du tampon et de la signature originale du vétérinaire sera envoyé a la personne de contact en CZ. L'éleveur transmettra tous les documents au conseiller principal d'élevage.
- Si toutes les conditions préalables sont correctement remplies, le conseiller principal d'élevage 'assurera l'obtention du **Certificats d Origines** (pédigrées). La personne de contact les enverra ensuite à l'éleveur..